

Liste des Délibérations

Séance du jeudi 7 décembre 2023 à 19h30

Ordre	Titre	N° interne de l'acte
1	Décision modificative N°1 - Budget Commune	2023-12 N° 1
2	Subvention complémentaire de fonctionnement au budget annexe Agora	2023-12 N° 2
3	Subvention complémentaire au budget CCAS	2023-12 N° 3
4	Décision modificative N°1 - Budget Agora	2023-12 N° 4
5	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget	2023-12 N° 5
6	Tarif communal participation classes découvertes	2023-12 N° 6
7	Tableau des effectifs pour l'année 2024	2023-12 N° 7
8	Désaffectation et déclassement de différentes parcelles en vue de leur cession.	2023-12 N° 8
9	Acquisition d'une partie de la parcelle AT104	2023-12 N° 9
10	Acquisition de terrain à titre gratuit.	2023-12 N° 10
11	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES JARDINS PARTAGES	2023-12 N° 11
12	Délibération relative au lancement de la concertation des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergie renouvelables (ZAER)	2023-12 N° 12
13	Renouvellement de la convention de forfait communal avec l'association OGEK pour l'école privée Notre-Dame	2023-12 N° 13
14	Adhésion à l'ENT	2023-12 N°14

Santes, le 08 décembre 2023
 Hiazid BELABBES
 Maire de SANTES



Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 1

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Des écritures correctives au budget primitif 2023 sont nécessaires et il convient d'apporter des ajustements budgétaires dans la section de Fonctionnement afin de pouvoir verser une subvention complémentaire de fonctionnement au budget du CCAS.

propose la décision modificative suivante sur le budget de la Commune.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
	011	611	-44 250,00			
	65	657362	44 000,00			
	68	6817	250,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise les modifications budgétaires ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 22 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix

Abstentions : 7 M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAIREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 2

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

**Subvention complémentaire de fonctionnement au budget annexe
Agora.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

L'activité culturelle de la salle Agora étant gérée dans un budget annexe, une subvention de fonctionnement du budget communal est nécessaire pour couvrir les dépenses de fonctionnement courant de la salle prise en charge par ce budget annexe.

L'inflation et une sous-estimation des charges de fluide (électricité et chauffage) nous conduisent à devoir proposer à l'assemblée délibérante une subvention complémentaire de 40 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise le versement d'une subvention complémentaire de 40 000,00 € au budget Agora.

D'inscrire la dépense au compte 6573641 du budget de la commune.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 22 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazed BELABBES, M. Jérôme BRUERE, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix

Abstentions : 7 M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et année dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 3

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Subvention complémentaire de fonctionnement au CCAS de SANTES.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'augmentation du coût des charges courantes et de la masse salariale ont fortement impacté le budget du CCAS afin de pouvoir mettre en paiement les salaires de mois de décembre 2023, Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention complémentaire de 44 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de 44 000,00 €.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 24 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 5 M. BLONDEL Eric, M. LATACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 4

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET AGORA

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Des écritures correctives au budget primitif 2023 sont nécessaires et qu'il convient aussi d'apporter des ajustements budgétaires dans la section de Fonctionnement, propose la décision modificative suivante sur le budget d'Agora.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
	011	6042	10 000,00	74	74748	+ 40 000,00
	011	60612	29 942,00			
	68	6817	58,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise les modifications budgétaires ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 22 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART
Contre : 0 voix

Abstentions : 7 M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAIREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 5

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

**AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire les dépenses d'investissement 2023 s'élèvent à 3 710 480,68 €, non compris le chapitre 16.

Précise que cette autorisation s'entend pour les montants suivants sur les différents chapitres de dépenses d'investissement :

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Chapitre / Article	Crédit 2023	Autorisation 2023
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles		
2031 Frais d'études	70 000,00 €	17 500,00 €
2051 Concessions, licences	12 000,00 €	3 000,00 €
Chapitre 21 : Immobilisation corporelles		
2128 Agencements de terrains	360 000,00 €	90 000,00 €
21316 Equipements de cimetièrre	70 000,00 €	17 500,00 €
21318 Autres bâtiments publics	1 389 257,58 €	347 314,40 €
21538 Autres réseaux	1 630 000,00 €	407 500,00 €
2181 Installat.générales, agencement&aménagement	44 223,00 €	11 055,75 €
21828 Autres matériels de transport	50 000,00 €	12 500,00 €
21838 Autre matériel informatique	15 000,00 €	3 750,00 €
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires	10 000,00 €	2 500,00 €
21848 Autres matériels de bureau et mobilier	10 000,00 €	2 500,00 €
2185 Matériel de téléphonie	5 000,00 €	1 250,00 €
2188 Autres immobilisations corporelles	45 000,00 €	11 250,00 €
TOTAL :	3 710 480,58 €	927 620,15 €

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 23 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Héléne, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 6 M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, M. LATACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 6

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Participation communale aux classes découvertes.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Depuis plusieurs années, la participation communale pour les classes découvertes est fixée à la somme de 96 euros par enfant Santesois.

Vu la conjoncture actuelle et l'augmentation des tarifs des prestations, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter cette participation à hauteur de 110 euros par enfant Santes et dans la limite de 50 enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- adopte la participation communale de 110 euros par enfant dans le cadre "classes découvertes".

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et années dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 7

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

**Tableau des effectifs en tenant compte des postes autorisés pour
l'année 2024.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose au Conseil municipal, d'adopter le tableau des effectifs joint à la présente délibération.

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte le tableau des emplois ainsi proposé et qui prendra effet le 1er janvier 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Santes, chapitre 012 et articles concernés.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Héléne, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 8

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE DIFFERENTES PARCELLES
EN VUE DE LEUR CESSION.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu l'article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Physiques qui précise que le domaine public d'une personne publique est constitué de biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pour qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public;

Vu l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Physiques qui prévoit qu'un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'acte administratif constatant le déclassement;

Vu l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Physiques qui définit les modalités du déclassement anticipé des biens du domaine public;

Vu l'étude d'impact qui doit être établie en application de l'article L.2141-2, en tenant compte de l'aléa inhérent au déclassement par anticipation;

Vu les sollicitations de riverains pour l'acquisition d'une partie de ces parcelles;

Vu l'avis de la commission d'urbanisme en date du

Considérant que la commune de Santes est propriétaire des parcelles AE 514 et AE 97;

Considérant que la commune ne souhaite pas conserver dans son patrimoine ces biens communaux, lesquels feront l'objet d'une cession ultérieure ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation de ces parcelles.

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Prononce la désaffectation des parcelles AE 514 et AE 97.

Décide de déclasser par anticipation les biens susvisés du domaine public en vue de les intégrer dans le domaine privé de la commune.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 23 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 5 voix M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Abstentions : 1 M. LATA CZ Tanguy

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 9

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

Acquisition d'une partie de la parcelle AT0104.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée AT 104, d'une superficie de 490m², appartenant à Monsieur Dominique LEGRAND (voir plan joint) dans le cadre du master Plan de la commune.

L'acquisition se ferait pour un montant de 25 000,00 euros (sous réserve de l'évaluation des domaines à venir).

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise l'acquisition d'une partie de la parcelle AT104 pour un superficie de 490m².

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à l'acquisition de cette parcelle.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 24 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Héléne, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 5 M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

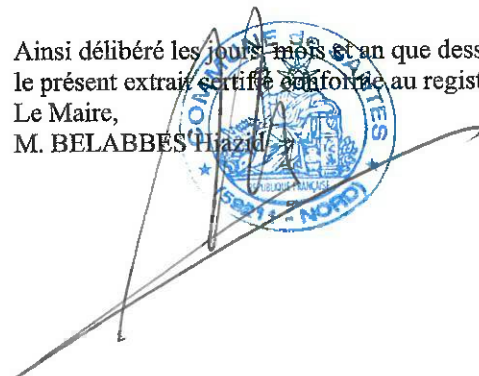
N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 10

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

ACQUISITION DE TERRAIN A TITRE GRATUIT.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Par délibération du 13 avril 1990, un accord de cession gratuite entre la S.L.E. et la ville était adoptée pour la parcelle AS99.

La rédaction de l'acte notarié relatif à cette cession devait être confié à l'étude de Maître DESROUSSEAUX, Notaire à Lille, pour une raison inconnue cette cession n'a jamais fait l'objet d'un acte notarié.

Afin de régulariser cette anomalie administrative, attache a été prise avec la société VILOGIA actuelle propriétaire de cette parcelle.

La cession de cette parcelle n'est pas remise en cause et VILOGIA est favorable à cette régularisation et propose par la même occasion d'y intégrer la parcelle AS90 (voir plan joint).

Etant donné que la Commune entretient cette parcelle depuis les années 90, Monsieur le Maire propose d'accepter cette acquisition à titre gratuit et de laisser les frais notariés à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve l'acquisition des parcelles AS99 et AS90 à titre gratuit.

De laisser les frais notariés à la charge du vendeur.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 24 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 5 M. BLONDEL Eric, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, Mme TACQUET Isabelle, Mme WAQUET

Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAIREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 11

N° de feuillet : 2

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DE SANTES

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu la délibération 2023-10 n° 9 du 05 octobre 2023, portant sur le règlement des jardins ouvriers.

L'association des jardins ouvriers de Santes prendra la gestion des jardins ouvriers de la commune.

Pour ce faire, il y a lieu de prévoir une convention (en annexe à la présente délibération) de mise à disposition des terrains communaux.

Ces jardins sont ouverts aux habitants dans le respect du règlement d'utilisation des jardins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Autorise le Maire à signer la présente convention

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,
M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 12

N° de feuillet : 3

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

**DELIBERATION RELATIVE AU LANCEMENT DE LA CONCERTATION
DES ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER).**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Le Plan Climat Air Energie métropolitain (PCAET) de la MEL, adopté en février 2021, fixe l'objectif de multiplier par 2,3 la production d'énergie renouvelable et de récupération (EnRR) d'ici 2030, et à atteindre une part de 18% d'énergie renouvelable produite localement dans la consommation du territoire d'ici 2050 contre 10% selon les dernières données disponibles (2021).

Cet objectif nécessite une amplification du nombre de projets de production d'EnRR dans toutes les filières localement pertinentes et une mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux (entreprises, exploitants agricoles, investisseurs, citoyens et communes) disposant d'un potentiel de production.

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) demande aux communes de définir des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergie renouvelables (ZAER).

Ces ZAER doivent permettre d'identifier, à l'échelle de la commune, les zones jugées préférentielles et prioritaires pour accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable. Toutes les filières EnR sont concernées : le photovoltaïque au sol et sur bâtiment, la production de chaleur renouvelable (solaire thermique, bois énergie, géothermie), l'éolien terrestre, la méthanisation, l'hydroélectricité, etc.

Ces ZAER ne préjugent en rien de la réalisation des projets EnR, les différentes réglementations s'y appliquant de la même manière, mais les projets concernés pourront bénéficier de certaines procédures d'instruction raccourcies et d'avantage dans les procédures d'appels d'offres. L'objectif est avant tout d'envoyer un signal fort afin d'inciter à l'implantation des projets sur les secteurs qui auront été jugés les plus opportuns par la commune.

La loi prévoit que ces zones doivent faire l'objet d'une concertation avec le public dont la commune doit librement déterminer les modalités. La délibération proposant ces ZAER doit être prise au plus tard le 31 décembre 2023 puis transmise au référent préfectoral dédié à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique.

Après débat, il est proposé de mener la concertation sur les zones proposées en annexe et uniquement sur le solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières et solaire thermique sur Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

bâtiments et ombrières, étant précisé que cette proposition de zones d'accélération est une base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du conseil municipal et transmise au référent préfectoral et à la MEL.

Concernant la concertation avec le public, il a été proposé de :

- mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 16 novembre jusqu'au 5 décembre 2023.

- organiser une consultation par voie électronique (site de la commune , Facebook) et affichage du 16 novembre jusqu'au 5 décembre 2023.

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions (annexé à la présente délibération) a été présenté, des modifications des propositions de filières et zonage pourront être examinées ultérieurement et débattues en conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré,

arrête les propositions zones d'accélération pour la consultation :

- **l'ensemble du territoire de la commune de Santes, hors terres agricoles.**

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATA CZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAIREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : **BENAMEUR Adam**

N° interne de l'acte : **2023-12 N° 13**

N° de feuillet : **3**

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



**EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES**

**CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION OGECE POUR L'ECOLE
PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L.442-5,

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat

La commune doit verser un forfait pour les élèves Santois inscrit dans une école privée. La convention de forfait communal arrivant à échéance, il convient de soumettre à l'assemblée délibérante une nouvelle convention.

Le coût d'un élève du public a été évalué à la somme de 705 euros par an (moyenne entre le coût d'un élève de maternelle et le coût d'un élève primaire).

Ce forfait fera l'objet d'une réévaluation comme définie dans la convention (jointe à la présente délibération).

Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve la convention de forfait communal.

Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GABREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de Brame Philippe, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. Brame Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid



Certifié exécutoire : 08 décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le : 08 décembre 2023

Publié le : 08 décembre 2023



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le jeudi 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le septième jour du mois de décembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 novembre 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Hôtel De Ville - Salle Du Conseil, sous la présidence de BELABBES Hiazid

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, M. BLONDEL Eric, M. BRAME Philippe, M. DUVERT Jérôme, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, M. VANDEWEGHE Rémy, M. Xavier BOUSSEMART, Mme BOGAERT Céline, Mme DELABRE Catherine, Mme HECQUET Audrey, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle

EXCUSES : M. Frédéric MARESCAUX par pouvoir à M. BELABBES Hiazid, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine par pouvoir à M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN par pouvoir à M. GRESS Geoffrey, Mme HENNION Victoria par pouvoir à Mme YSERBYT Patricia, Mme WAQUET Nadège par pouvoir à Mme LECLERCQ Odile

ABSENTS :

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2023-12 N° 14

N° de feuillet : 4



EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SANTES

ADHESION A L'E.N.T. (Espace Numérique de Travail).

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Aujourd'hui, chaque parent et chaque enfant utilisent un outil spécifique appelé ENT (Espace Numérique de Travail) dédié, sécurisé et simple pour accéder à distance à son environnement scolaire (informations éducatives et de suivi, résultats scolaires, outils et ressources pédagogiques, messagerie avec les enseignants, ...).

Cet outil permet de garder le lien entre les familles et les équipes pédagogiques et a été mis en œuvre par l'Education Nationale en lien avec les collectivités territoriales. Ce même outil permet également de faciliter les passerelles de l'élémentaire au collège puis au lycée avec le même outil et qu'il s'est par ailleurs fortement développé pendant la période de crise sanitaire et de confinements répétitifs que nous avons vécu pour en faire désormais un outil indispensable à la bonne scolarité des enfants du territoire. Cela concerne pour l'année scolaire 2023-2024, une école et 355 élèves de la maternelle à l'élémentaire.

L'Environnement Numérique de Travail (ENT) a été mise en place sur la région Hauts de France en 2019, avec un déploiement plus soutenu lors de la crise sanitaire pour faciliter l'école à la maison. Il était porté par le syndicat Mixte « La Fibre numérique 59/62 » sur fonds européens.

Compte tenu de la fin de ce financement de l'outil ENT, il convient pour la commune de SANTES de poursuivre le portage financier du projet d'Environnement Numérique de Travail (ENT) et de trouver une solution pour le 1^{er} janvier 2024, la MEL n'ayant pas cette compétence dévolue aux communes.

La Commune de SANTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu le Schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) dans sa dernière version en date de juin 2022 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert « La fibre Numérique 59/62 » tels que modifiés par délibération du 19 janvier 2022, et notamment l'article 4.2 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif ;

Vu la délibération 2019-12 du 26 juin 2019 approuvant le cahier des Conditions Techniques, Administratives et Financières d'exercice de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » par le Syndicat mixte ;

Vu la délibération 2022-14 du 16 juin 2022 approuvant l'adhésion du Syndicat mixte au nouveau groupement de commande pour la mise en œuvre, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement d'un ENT sur le territoire régional ;

Vu la délibération 2022-15 du 16 juin 2022 approuvant la convention de partenariat relative à l'ENT des Hauts-de-France ;

Considérant que, à la suite de la loi pour la refondation de l'École et de la République du 8 juillet 2013, la commune de SANTES poursuit, aux côtés des autres collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que de l'État, l'objectif d'un développement du numérique éducatif des établissements scolaires, compte tenu de sa compétence en matière d'usages numériques ;

Considérant que l'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Éducation Nationale ;

Considérant que, sur le territoire des Hauts-de-France, une solution homogène d'ENT a été déployée pour tous les élèves, parents et enseignants, de la maternelle au lycée, grâce à un groupement de commandes entre les collectivités et établissements publics concernés, sur la base d'un marché qui prend fin en juin 2023 ;

Considérant que ces acteurs de l'ENT, convaincus de l'intérêt de cette solution, ont souhaité renouveler leur partenariat ainsi que le groupement de commandes pour conclure un nouveau marché, signé le 13 mars 2023 ;

Considérant que l'intervention du SMO Nord Pas-de-Calais Numérique se fonde sur un transfert de compétence de la part des communes ou des EPCI compétents en matière de numérique éducatif pour les écoles du 1^{er} degré ;

Considérant que, à la suite d'une adhésion d'une commune ou d'un EPCI compétent au Syndicat, ce dernier est en charge de la mise en œuvre de la compétence sur le territoire de la commune ou de l'EPCI, en lien avec les collectivités locales dont relèvent les écoles qui sont équipées et l'Éducation Nationale, en contrepartie d'une contribution financière annuelle de la commune ou d'un EPCI membre aux ressources du Syndicat, fixée par délibération du Comité syndical sur la base des critères prévus à la présente délibération et des missions réalisées par le Syndicat dans le cadre de l'exercice de sa compétence sur le territoire de la commune ou EPCI concerné ;

A titre d'information, cette contribution a été voté lors du conseil syndical du 15 juin 2023 et est composée de :

- Contribution forfaitaire de base : La couverture des charges induites par le coût de la plateforme, de l'application mobile et du coût administratif lié à l'exercice de la compétence, d'un montant de 1,35 € TTC par élève et par an auquel il convient d'ajouter un droit d'entrée au syndicat de 60 euros;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal de la commune SANTES,

Décide le transfert de la compétence « Usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif » au syndicat mixte ouvert « Nord-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

Décide que le transfert de cette compétence sera effectif sans délai et au plus tard dès le rendu exécutoire de la délibération concordante du syndicat mixte ouvert « Nord-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE » valant accord et adhésion de la commune de SANTES et modification des annexes 1 et 2 de ses statuts ;

Approuve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « Usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif » par le syndicat ;

Demande à adhérer au syndicat mixte ouvert « Nord-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE » ;

Approuve les statuts du syndicat mixte ouvert « Nord-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE » ;

Autorise son maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commande Syndicat mixte « NORD-PAS-DE-CALAIS Numérique » pour la compétence Espace Numérique de Travail dans les écoles, ainsi que tout document afférant à ce dossier.

Décide le versement de la ou des contributions annuelle(s) obligatoire(s) au syndicat mixte ouvert « Nord-PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE » (imputations budgétaires) ;

Désigne M. Hiazid BELABBES, comme délégué, soit au comité syndical, soit au collège des communes désignant les représentants au comité syndical, conformément à l'article « 8.1 composition du comité syndical », figurant dans les statuts du syndicat mixte.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 29 voix M. ANDOUCHE Rita, M. BENAMEUR Adam, M. Bertrand HANNUS, Mme BLIECK-GAEREMYNCK Delphine est un vote par pouvoir de BRAME Philippe, M. BLONDEL Eric, Mme BOGAERT Céline, M. BRAME Philippe, Mme Coralie PLUQUIN est un vote par pouvoir de GRESS Geoffrey, Mme DELABRE Catherine, M. DUVERT Jérôme, M. Frédéric MARESCAUX est un vote par pouvoir de BELABBES Hiazid, M. GAILLOT Francis, M. GRESS Geoffrey, Mme HECQUET Audrey, Mme HENNION Victoria est un vote par pouvoir de YSERBYT Patricia, M. Hiazid BELABBES, M. Jérôme BRUERE, M. KASPRZYK Philippe, M. LATACZ Tanguy, Mme LECLERCQ Odile, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme Martine DESSEIN, Mme NOWAK Hélène, Mme Patricia YSERBYT, Mme RUYSEN Sylvie, Mme TACQUET Isabelle, M. VANDEWEGHE Rémy, Mme WAQUET Nadège est un vote par pouvoir de LECLERCQ Odile, M. Xavier BOUSSEMART

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

M. BELABBES Hiazid

